



CA du Libournais (Siren : 200070092)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Libourne
Arrondissement	Libourne
Département	Gironde
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	29/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe BUISSON

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	42, place Abel Surchamp
Numéro et libellé dans la voie	B.P. 2026
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33502 LIBOURNE CEDEX
Téléphone	05 57 25 01 51
Fax	05 57 25 45 75
Courriel	contact@lacali.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	92 640
-----------------------------	--------

Densité moyenne 162,01

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 45

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Abzac (213300015)	1 953
33	Arveyres (213300155)	1 999
33	Bayas (213300346)	451
33	Bonzac (213300627)	769
33	Cadarsac (213300791)	359
33	Camps-sur-l'Isle (213300882)	614
33	Chamadelle (213301245)	732
33	Coutras (213301385)	8 743
33	Daignac (213301476)	485
33	Dardenac (213301484)	87
33	Espiet (213301575)	793
33	Génissac (213301856)	2 003
33	Gours (213301914)	561
33	Guîtres (213301989)	1 618
33	Izon (213302078)	5 799
33	Lagorce (213302185)	1 685
33	Lalande-de-Pomerol (213302227)	677
33	Lapouyade (213302300)	514
33	Le Fieu (213301666)	535
33	Les Billaux (213300528)	1 228
33	Les Églisottes-et-Chalaures (213301542)	2 306
33	Les Peintures (213303159)	1 598
33	Libourne (213302433)	25 491
33	Maransin (213302649)	1 031
33	Moulon (213302987)	1 028
33	Nérigean (213303035)	851
33	Pomerol (213303282)	631
33	Porchères (213303324)	905
33	Puynormand (213303472)	309
33	Sablons (213303621)	1 402
33	Saint-Antoine-sur-l'Isle (213303738)	591
33	Saint-Christophe-de-Double (213303852)	732
33	Saint-Ciers-d'Abzac (213303878)	1 423
33	Saint-Denis-de-Pile (213303936)	5 475
33	Saint-Germain-du-Puch (213304132)	2 190
33	Saint-Martin-de-Laye (213304421)	546
33	Saint-Martin-du-Bois (213304454)	873
33	Saint-Médard-de-Guizières (213304470)	2 410
33	Saint-Quentin-de-Baron (213304660)	2 419
33	Saint-Sauveur-de-Puynormand (213304728)	366

33	Saint-Seurin-sur-l'Isle (213304785)	3 217
33	Savignac-de-l'Isle (213305097)	516
33	Tizac-de-Curton (213305311)	325
33	Tizac-de-Lapouyade (213305329)	491
33	Vayres (213305394)	3 909

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 42

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)</li> <li>- <i>Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i></li> </ul>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</li> <li>- Lutte contre les nuisances sonores</li> <li><i>Sur le périmètre de l'ancienne CALI : - Lutte contre les nuisances sonores.</i></li> <li>- Lutte contre la pollution de l'air</li> <li><i>Sur le périmètre de l'ancienne CALI : - Lutte contre la pollution de l'air.</i></li> <li>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</li> <li><i>AP 23/07/18 prise de compétence GEMAPI (attention effectif depuis le 01/01/2018): 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;</i></li> <li>- Autres actions environnementales</li> <li><i>Sur le périmètre de l'ancienne CALI : - soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Au titre du groupe Aménagement de l'espace : - Charte paysagère. - Chemins de randonnées d'intérêt communautaire. Sur le périmètre de l'ancienne CC du Libournais : - Création et gestion des chemins de randonnées faisant une boucle à l'intérieur des communes formant la communauté - Restauration du petit patrimoine bâti communautaire c'est-à-dire les petits ouvrages bâtis communaux ayant leur valeur historique ou architecturale reconnue et ne faisant pas l'objet d'une dépense obligatoire d'entretien ou pouvant faire l'objet d'une subvention au bénéfice exclusif de la commune.</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> <li><i>Action sociale d'intérêt communautaire</i></li> <li>- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)</li> <li><i>Au titre du groupe Action sociale d'intérêt communautaire.</i></li> </ul>
<p>Politique de la ville / Prévention de la délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - programmation d'actions définies dans le contrat de ville</li> <li>- Contrat local de sécurité transports</li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p>

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, gestion politique locale du commerce, et soutien aux activités commerciales touristiques d'intérêt communautaire.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs  
- *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.*

- Activités péri-scolaires  
*accueil de loisir sans hébergement*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Au titre du groupe de compétences facultatives : SPORT - CLUTURE - ENFANCE - LOISIRS : \* Sur le périmètre de l'ancienne CALI : - Actions issues des contrats dans le domaine de l'enfance-jeunesse - Crèches - Halte Garderie - Multi-accueil - Maison de la petite enfance - Relais assistantes maternelles - Lieux d'accueil enfants-parents - Accueils de loisirs sans hébergement les mercredis après-midi et les vacances scolaires hors services spécifiques sports vacances. - Équipements destinés aux adolescents : PRIJ, point Cyb, BIJ. - Soutien aux manifestations culturelles et sportives : les Préalables de Fest'arts, Musique à Pile, Totemprog, les Permanences de la littérature, Qui de l'uf ou de la poule?, le Printemps photographiques, les Amis de l'abbatiale à Guîtres et les événements labellisés Scène d'Eté et portés par la CALI, le soutien à des événements culturels exceptionnels à caractère national se déroulant sur le territoire faisant l'objet d'une validation en conseil communautaire. . - Etudes de faisabilité sur une politique communautaire en matière de lecture publique. \* Sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud-Libournais : - Création et gestion de crèches multi-accueil communautaires ayant une capacité d'accueil d'au moins 6 enfants/jour. - Création des accueils de loisirs sans hébergement (3-6 et 6-12 ans) et gestion de ces centres. - Création et gestion d'un Point rencontre et/ou Information Jeunes. - Organisation de séjours vacances pour les enfants de 6 à 17 ans résidants sur le territoire communautaire. - Création et gestion pour le compte des communes membres d'un relais d'assistants maternels dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse. - Organisation de manifestations culturelles organisées par des associations Loi 1901 et qui se déroulent sur le territoire communautaire selon les critères suivants : dimension culturelle avérée de la manifestation (critère obligatoire), professionnalisme des organisateurs, dimension territoriale communautaire, affirmation de l'identité communautaire, le budget de la manifestation doit être supérieur à 15000 euros, l'existence d'un subventionnement public autre que communautaire. La manifestation devra remplir, en plus du critère obligatoire au moins deux des critères ci-dessus. Ce soutien prendra la forme d'une aide financière plafonnée à 3000 euros par an et par organisateur. Ce soutien n'exclut pas l'intervention financière ou logistique des communes membres. - Mise en réseau des bibliothèques de l'établissement.*

- Activités sportives  
- *cf. Groupe de compétences facultatives : SPORT - CLUTURE - ENFANCE - LOISIRS*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

*Elaboration, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)  
- *Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.*

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports  
- *Organisation de la mobilité au sens du titre III de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code.*

- Transport scolaire

- Organisation des transports non urbains

- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. A ce titre, elle peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Au titre du groupe de compétences facultatives : \* sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud-Libournais : - instruction des autorisations d'urbanisme des communes qui demeurent compétentes pour la délivrance des actes.

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Au titre du groupe de compétences facultatives : \* Sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud-Libournais : - Voirie : Mise à disposition des moyens de propreté de la voirie pour les communes membres.

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Au titre du groupe de compétences obligatoires Développement économique : - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Au titre du groupe de compétences facultatives Actions de développement touristique : \* Sur le périmètre de l'ancienne CALI : - Etudes touristiques - Création, aménagement, entretien et gestion des équipements d'intérêt communautaire à créer ou à valoriser dont les études ont démontré que le rayonnement attendu dépasse le territoire communautaire, augmente son attrait et sa faisabilité et les équipements d'intérêt communautaire existants suivants : le domaine du Maine Pommier dans sa partie destinée au tourisme ; le bateau touristique "Fleur de l'Isle" ; les pontons qui y sont liés ; l'exposition itinérante "l'Eau dans tous ses états" et ses supports pédagogiques. \* Sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud-Libournais : - Elaboration et mise en oeuvre d'une politique de développement touristique sur le territoire de la communauté, et notamment la réalisation d'aménagement et d'équipements touristiques comme la signalétique sous toutes ses formes ou bornes interactives ; la mise en place d'actions spécifiques axées sur l'oénotourisme, l'écotourisme ou le tourisme fluvial ; la réalisation d'équipements nécessaires à l'accueil des touristes.

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement d'intérêt communautaire.

- Politique du logement social

Sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud-Libournais : - Programmation des opérations de logement social pour une répartition équilibrée sur le territoire de la Communauté (quantité, qualité, répartition dans les communes, collecte et gestion des demandes).

- Action et aide financière en faveur du logement social

Sur le périmètre de l'ancienne CALI : - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; aide à l'accession sociale. Sur le périmètre de la CC du Sud-Libournais : - Acquisition de terrains viabilisés pour la construction de logements neufs à vocation locative avec un bailleur social.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Sur le périmètre de l'ancienne CALI : - Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : lutte contre la vacance et l'insalubrité ; aide à la réhabilitation pour la remise sur le marché de logements vacants ; aide aux associations oeuvrant en matière de logement d'urgence et d'aide au logement. Sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud-Libournais : Construction, gestion et entretien des logements d'urgence et/ou participation financière à un organisme ou association oeuvrant dans le logement d'urgence ; constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU (ou toute autre loi qui lui serait substituée).

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Sur le territoire des deux anciennes CC fusionnées, cette compétence relève de l'intérêt communautaire de la compétence "Politique du logement non social" Sur le territoire de l'ancienne CC du Sud-Libournais : Sur délégation, attribution des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé (dans le cadre, ou hors cadre, d'un PLH).</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>Sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud-Libournais : Sur délégation, attribution des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé (dans le cadre, ou hors cadre, d'un PLH)</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre <i>Sur le territoire de l'ancienne CALI, au titre du groupe actions, par des opérations d'intérêt communautaire : lutte contre la vacance et l'insalubrité. Sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud Libournais : Lutte contre la location de logements insalubres.</i>
Autres
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- NTIC (Internet, câble...) <i>- Infrastructures et réseaux de télécommunication au sens de l'article 1425-1 du CGCT et du 15° du L32 du code des postes et télécommunications.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>- En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.</i>
- Autres <i>Au titre du groupe de compétences facultatives : *Sur le périmètre de l'ancienne CC du Sud-Libournais : - Création et gestion d'un système d'information géographique. * mention indiquée dans les statuts de l'ancienne CALI : - Habilitations pour les prestations de service et pour être mandataire dans le cadre de la Loi MOP. * mention commune aux deux EPCI fusionnés : - prestations de services au sens de l'article L5211-56 du CGCT.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SM intercommunal de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Libournais Haute Gironde (SMICVAL) (253306617)	SM fermé	213 093
33	SI d'études, de travaux et d'aménagement de la vallée de l'Isle (200078996)	SM fermé	74 101
33	SM intermodal de Nouvelle Aquitaine (SMINA) (200081735)	SM ouvert	2 702 320
33	PETR du grand Libournais (200052181)	SM ouvert	161 635
16	Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval (SABV Dronne Aval) (200079259)	SM fermé	38 218
33	SM eaux et rivières de l'Entre-deux-Mers (200073328)	SM fermé	45 994
33	SI de l'Entre deux Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	107 332
33	SM "Gironde Numérique" (200010049)	SM ouvert	802 542

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)